RCS : MULHOUSE
Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00806
Numéro SIREN : 822 577 094
Nom ou dénomination : ABHEC

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2021 sous le numéro de dépôt 6862

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABHEC — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 47 rue des Clochettes 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM

Numéro SIRET* 8 2 2 5 7 7 0 9 4 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2020 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	1 672	030 846	825
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	1 672	048 846	825
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	1 533	052	1 533
	STOCKS Marchandises *		060	40 230	062	40 230
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 954	066	3 954
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	71 009	070	71 009
		Autres* (3)	072	156	074	156
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités 2016 B 806		084	3 496	086	3 496
	Charges constatées d'avance (3)		092		094	
		Total II	096	120 381	098	120 381
		Total général (I + II)	110	122 053	112 846	121 206

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au Greffe 16.09.21
N° DU DEPOT 2021 B 6862
LE GREFFIER

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(768)
	Résultat de l'exercice	136	560
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	2 292
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	45 959
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	14 928
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 57 697)	172	58 026
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	118 914
	Total général (I + II + III)	180	121 206

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 45 959
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2021**

Désignation de l'entreprise SASU ABHEC

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2020

						N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
		services*		215		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217		222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
					Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	36 753
	Variation de stocks (marchandises)*					236	(36 753)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	1 733
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		)	244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	334
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	75
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
					Total des charges d'exploitation (II)	264	2 143
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(2 143)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	
	Produits exceptionnels				(IV)	290	4 500
	Charges financières				(V)	294	1 796
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	
	Impôts sur les bénéfices*	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					(VII)	306	

B - RÉSULTAT FISCAL

							N
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					310	560
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				312	314	
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				316		
	Provisions non déductibles*				318		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				322		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	324		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				251		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU–TE (44. *octies* et *octies* A)	987		997	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		342	
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Investissements outre–mer	344			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992					
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	354	560
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						
	Déficits antérieurs reportables :* ..... 768 ..... dont imputés sur le résultat :				356		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	360	560
						372	

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABHEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 121 207 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 561 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 672			1 672
Total	**1 672**			**1 672**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	512	334		846
Total	**512**	**334**		**846**
ACTIF NET				**826**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 71 166 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	71 010	71 010	
Capital souscrit - appelé, non versé	156	156	
Charges constatées d'avance			
Total	**71 166**	**71 166**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 500,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 118 914 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	45 959			45 959
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 928	14 928		
Dettes fiscales et sociales	329	329		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	57 698	57 698		
Total	**118 914**	**72 955**		**45 959**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 026			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	57 698			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 58 697 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 909
Etat - autres charges à payer	172
Total	**8 081**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL			

A B H E C
Société par actions simplifiée au capital de 2.500 euros
Siège social : 47, rue des Clochettes
68350 BRUNSTATT
R.C.S. MULHOUSE TI B 822.577.094

TRIBUNAL JUDICIAIRE
44 Avenue Robert Schuman
68061 MULHOUSE
- 8 JUIL. 2021
REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

(Article L232-23 du Code de commerce)

(Extrait des décisions de l'associé unique en date du 24 juin 2021)

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 560.- euros de la manière suivante :

- affectation au poste « Report à nouveau », soit ..... € 560.--

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, déclare qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices.

CERTIFIE EXACT par le Président :